

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 148-08 ET 149-03

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 février 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

1.1 Projet de règlement 148-08 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme

- Agrandir la zone d'affectation d'habitation de forte densité (H3), sur le boulevard Bord-de-l'Eau, près du boulevard Mgr-Langlois (côté sud), afin de permettre un projet d'habitations multifamiliales;
- Agrandir la zone d'affectation d'habitation de moyenne densité (H2), sur la rue Filiatreault, entre les rues Landry et Saint-Michel, afin de créer une zone d'habitations de deux à quatre logements.

Le Règlement 148-08 résultant de ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

1.2 Projet de règlement 149-03 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement

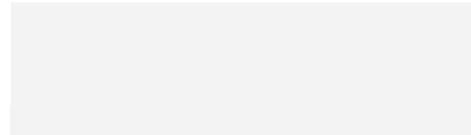
En ce qui a trait à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels:

- Assujettir toute opération cadastrale de deux (2) lots et plus;
- Retirer l'exception de paiement du 10 % pour les lots adjacents à une rue publique.

Le Règlement 149-03 résultant de ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ces projets de règlements, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, seront expliqués les projets de règlements 148-08 et 149-03, ainsi que les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet des règlements précités.
4. Ces projets de règlements sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 février 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière